

## Accompagnement des publics "trans"

Les MDA sont de plus en plus sollicitées par des adolescents, parents et professionnels en questionnement sur de larges sujets de pratiques sexuelles, d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Certains de ces questionnements ciblent plus précisément la transidentité.

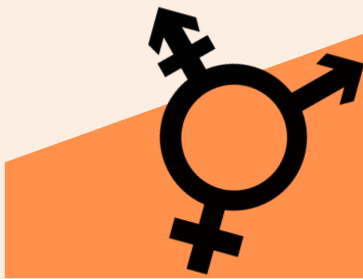
Il est important d'accueillir les adolescents – mineurs ou majeurs - et parents concernés par ces questions de transidentité avec la même bienveillance que les autres, sans jugement ni banalisation, afin de contrer les risques d'automédication, de permettre l'élaboration du questionnement et de l'accompagner.

Les associations de défense des droits des personnes « trans » font état de régulières discriminations subies, et communiquent auprès des personnes qui les sollicitent sur le risque qu'elles soient mal accueillies et jugées, y compris par la communauté médico-sociale. Les adolescents et parents qui sollicitent les MDA arrivent donc souvent avec beaucoup d'appréhension, voire d'angoisse. L'éducation nationale vient d'éditer des recommandations pour un accueil bienveillant et adapté des collégiens et lycéens trans-genres.

**Afin de créer un nécessaire climat de confiance, il est donc recommandé aux professionnels des MDA de veiller à écouter les besoins exprimés et à les respecter, par exemple en utilisant les prénoms féminin ou masculin choisis, ou le pronom « il » ou « elle », quand bien même ceux-ci ne correspondent pas à leur état civil. Ils intègrent dans leurs pratiques les notions d'identités psychique, sociale, médicale, et juridique.**

L'évolution scientifique, juridique et sociétale actuelles tendent vers une dépathologisation de l'affirmation de l'identité de genre. Le passage du diagnostic de « dysphorie de genre » à celui d'« incongruence de genre » va dans ce sens. La transidentité, en tant que telle ne devrait plus être considéré comme une maladie, néanmoins les troubles qui peuvent y être associés sont à repérer précocement.

Les équipes des MDA sont un lieu ressource pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes Transgenres. Elles doivent porter une attention particulière à cette population plus vulnérable et, si nécessaire, les orienter vers les professionnels ou les équipes françaises engagés à accompagner ces parcours. Elles peuvent s'appuyer sur le groupe de travail interMDAs dédié aux transidentités, sur les recommandations de l'association Trans Santé-Fpath et prochainement sur celles de l'HAS.



Pour informations, ci-dessous, les anciennes définitions psychiatriques du transsexualisme ou dysphorie de genre, celles-ci restent en vigueur pour l'obtention d'une ALD :

Celle de la version 10 de la Classification Internationale des Maladies (CIM10) qui décrit le transsexualisme comme : « Le désir de vivre et d'être accepté en tant que personne appartenant au sexe opposé. Ce désir s'accompagne habituellement d'un sentiment de malaise ou d'inadaptation envers son propre sexe anatomique et du souhait de subir une intervention chirurgicale ou un traitement hormonal afin de rendre son corps aussi conforme que possible au sexe désiré »

Celle du Diagnostic and Statistical Manual (DSM5) de l'American Psychiatric Association qui retient le terme de dysphorie de genre qu'il définit comme : « Les personnes atteintes de dysphorie de genre présentent une non-congruence marquée entre le genre auquel elles ont été assignées (habituellement à la naissance, attribué comme genre de naissance) et le genre éprouvé/exprimé. Cette divergence est la composante fondamentale du diagnostic. Il existe également des signes évidents de détresse témoignant de cette non-congruence. Le genre éprouvé peut inclure des identifications de genre alternatif au-delà des stéréotypes binaires. Par conséquent, la détresse ne se limite pas à un désir d'être tout simplement de l'autre genre mais peut inclure un désir d'être d'un genre alternatif à condition qu'il diffère du genre assigné de de l'individu ».

*Dr. Vincent BERTHOU, psychiatre, MDA de Strasbourg  
Delphine RIDEAU, directrice, MDA de Strasbourg*

### Qu'est-ce qu'une reco ?

Dans le cadre de son partenariat avec la Direction Générale de la Santé, l'ANMDA s'est engagée à produire 5 recommandations de bonnes pratiques par an, dans le champ de l'accompagnement des jeunes, des familles et des professionnels.

Ces recommandations, produites avec le concours de professionnels de MDA et validées par l'ANMDA et le conseil scientifique, ont vocation à être diffusées au réseau des MDA et susciter le débat, notamment lors des temps de travail régionaux.

➔ Si vous souhaitez rédiger une recommandation,  
merci d'adresser votre proposition  
aux chargées de mission de l'ANMDA . ←